

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GEISHOUSE
DE LA SEANCE du 11 février 2020**

Sous la présidence de Monsieur Gilles STEGER, Maire.

Monsieur le Maire ouvre cette avant dernière séance de la mandature, et souhaite la bienvenue à tous les membres.

Il souhaite également la bienvenue à Mme Aline MUNSCH, qui est appelée à remplacer Mme Joselyne HALLER au poste de secrétaire de mairie à compter du 1^{er} mai 2020. Candidate expérimentée, inespérée et connaissant déjà bien le village, elle entrera en fonction à compter du 16 mars 2020 pour prendre connaissance des dossiers.

M. le Maire constate que le quorum est atteint pour délibérer valablement.

Nombre de conseillers en fonction : 9

Nombre de conseillers présents : 8

Conseillers présents :

Les Adjoints : Mme Bernadette HERR, M. Claude KIRCHHOFFER

Les Conseillers : Mme Marie-Claire BRUNN, M. Philippe BERNACCHI-LEMBLÉ,
M. Vincent COUSSEDIERE, M. Jean HORN, M. Alain VIRLOT

Conseiller absent excusé : M. Éric OSEREDCZUK

Secrétaire de séance : Mme Bernadette HERR
assistée de Mme Joselyne HALLER, secrétaire de mairie.

Ordre du jour :

-
1. Approbation procès-verbal de la séance du 27 novembre 2019
 2. Modification du plan des effectifs
 3. Forêt : approbations devis Coupes - devis Travaux 2020 ; approbation de l'Etat d'assiette 2021
 4. Approbations comptes administratifs 2019 : « forêt » et « budget général »
 5. Agrément nouveau garde-chasse lot 1
 6. Attribution bois M. Jean-Paul VITT
 7. Acceptation don
 8. Décision du Maire
 9. Communications et Divers
-

Point n° 1 de l'ordre du jour :

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2019

Ce procès-verbal de la séance du 27 novembre 2019, dont une copie intégrale a été adressée à tous les conseillers, a été publié par voie d'affichage et est visible sur le site internet de la Commune.

Il est approuvé à l'unanimité des membres présents à ladite séance, et est signé.

M. le Maire remercie le secrétaire de séance et la secrétaire de mairie qui l'a assisté pour le travail de synthèse et de rédaction du procès-verbal.

Point n° 2 de l'ordre du jour :**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Mme Aline MUNSCH est appelée à remplacer Mme Joselyne HALLER-VITT, secrétaire de mairie, à compter du 1er mai 2020.

Considérant le grade détenu par chacun de ces 2 agents il convient de :

- Créer le poste de rédacteur, à temps complet, à compter du 16 mars 2020, date d'embauche de Mme Aline MUNSCH,
- Supprimer le poste d'attaché, à temps complet, à compter du 1er mai 2020.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 34 ;

Vu le budget de la collectivité territoriale ;

Vu le tableau des effectifs de la collectivité territoriale ;

Vu l'avis du Comité Technique

Vu le modèle de délibération proposé par le Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin ;

Considérant que le poste d'attaché relevant du grade de secrétaire de mairie, disposant d'une durée hebdomadaire de 35 h (soit 35/35èmes), sera vacant à compter du 1^{er} mai 2020 et qu'il convient de procéder à sa suppression au sein du tableau des effectifs de la collectivité territoriale ;

Considérant que la création d'un poste permanent de rédacteur relevant du grade de secrétaire de mairie à raison d'une durée hebdomadaire de service de 35 heures (soit 35/35èmes) est rendue nécessaire pour assurer les travaux administratifs ;

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

Article 1er : À compter du 1^{er} mai 2020, le poste d'attaché relevant du grade de secrétaire de mairie disposant d'une durée hebdomadaire de 35 heures (soit 35/35èmes), est supprimé du tableau des effectifs de la collectivité territoriale.

Article 2 : À compter du 16 mars 2020, un poste permanent de rédacteur relevant du grade de secrétaire de mairie est créé à raison d'une durée hebdomadaire de 35 heures (soit 35/35èmes). Ce poste comprend toutes les missions de travaux administratifs – unique poste administratif.

Article 3 : L'autorité territoriale a procédé à la déclaration de création de poste auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin, en date du 12 février 2020.

Article 4 : Les crédits nécessaires sont prévus au budget de la collectivité territoriale.

Article 5 : L'autorité territoriale est chargée de prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Point n° 3 de l'ordre du jour :**FORÊT : APPROBATIONS DEVIS COUPES – DEVIS TRAVAUX 2020
ET APPROBATION DE L'ETAT D'ASSIETTE 2021****Forêt : Etat de Prévision des Coupes (EPC) 2020 – Devis de Travaux 2020 et martelage 2021**

M. le Maire précise que la présentation de ces devis par M. Jean-Paul SIMON, chef de triage ONF, n'a pas pu se faire suite à une incompatibilité de calendriers.

M. le Maire évoque la situation du marché du bois très tendu en raison de divers facteurs, dont la sécheresse induisant du bois scolyté. Bien des communes de la vallée connaissent depuis deux ans des déficits dans leurs budgets forêt, ce que notre commune a pu éviter jusqu'à présent, grâce notamment à la gestion prudente de M. Jean-Paul SIMON, qui ne fait réaliser les coupes qu'après avoir pressenti un acquéreur.

1. L'Etat de Prévision des Coupes 2020

Sont prévues des coupes en parcelles 21b, 23b, 25b, 26b, 30b, des chablis divers et bois de chauffage, devant générer une recette brute de 107 810 €, et une recette nette de 27 265 € (frais personnel, débardage déduits).

Le bilan net prévisionnel étant de **18 067 €** après déduction des frais de maîtrise d'œuvre de l'ONF et d'assistance à la gestion de la main-d'œuvre.

2. Le Devis de Travaux 2020

En entretien **8 440 €HT**, dont

- | | |
|--|-----------------|
| ○ Dégagement plantations | : 3 460,00 € HT |
| ○ Création d'équipements cynégétiques | : 1 130,00 € HT |
| ○ Entretien renvois d'eau et entretien route | : 1 130,00 € HT |
| ○ Débardage bois St-Jean | : 570,00 € HT |
| ○ Sécurité des sentiers, chemins | : 2 150,00 € HT |

3. Approbation de l'Etat d'Assiette 2021

L'ONF établit annuellement pour toutes les forêts relevant du régime forestier un « état d'assiette des coupes » qui fixe la liste des parcelles devant être martelées au cours de l'année à venir. Il est établi sur la base de « l'aménagement forestier » (document prévisionnel sur 20 ans).

Il s'agit d'une base pour l'Etat de Prévision des Coupes de l'année 2021 et pourra être revu lors de l'approbation de cet EPC début 2021 par le conseil municipal.

Sont proposées le martelage des parcelles : 5 c, 9 c2, 10 c2

M. Claude KIRCHHOFFER précise que ces coupes se font essentiellement du côté du Niedereck, où sont répertoriés bien des arbres scolytés.

Après examen de ces devis 2020 et de l'Etat d'Assiette 2021, le Conseil Municipal, à l'unanimité (8 voix pour) décide :

- **d'approuver l'état prévisionnel des coupes 2020**
- **d'approuver le programme des travaux 2020**
- **de valider l'Etat d'Assiette 2021**

M. le Maire ajoute que la prochaine municipalité aura à être attentive à la situation du marché du bois. Il conviendra que les services de l'ONF ne lancent les coupes qu'après arbitrage des élus.

Point n° 4 de l'ordre du jour :

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2019 & DE GESTION 2019 : BUDGET GÉNÉRAL ET BUDGET FORET

FORET : Approbations compte administratif et compte de gestion 2019

I. Approbation du Compte Administratif 2019 du Budget Forêt

Rapporteur : M. Claude KIRCHHOFFER, 2ème Adjoint chargé des affaires forestières

Après rapprochement des comptes de l'ordonnateur concernant la gestion budgétaire de l'exercice 2019 avec ceux du trésorier communal, le Compte Administratif peut être présenté au Conseil Municipal pour approbation.

Le document de synthèse de la gestion 2019 retrace par section, les crédits de dépenses et de recettes ouverts (prévisions budgétaires) avec en regard, les réalisations budgétaires (mandats ou titres émis). Le Compte Administratif 2019 soumis à l'approbation du Conseil Municipal fait ressortir, section par section, les montants suivants :

<u>Section de Fonctionnement :</u>	Montants
Mandats émis (dépenses)	76 209,91 €
Titres émis (recettes)	111 330,00 €
<u>Excédent</u>	+ 35 120,09 €
<u>Section d'Investissement :</u>	Montants
Mandats émis (dépenses)	3 200,00 €
Titres émis (recettes)	1 137,00 €
<u>Déficit – besoin de financement</u>	- 2 063,00 €

Sur la base de ces données chiffrées, dont le détail a été communiqué aux conseillers, **le Conseil Municipal, sans le Maire, par 7 voix pour :**

- **donne acte au Maire, ordonnateur de la commune, de la présentation régulière des dépenses et recettes du compte administratif Forêt 2019,**
- **constate l'exactitude des pièces comptables et du Compte Administratif avec celles du Compte de Gestion du Trésorier, tant en dépenses qu'en recettes, en section de fonctionnement et d'investissement,**
- **approuve l'ensemble de la comptabilité soumise à son examen,**
- **arrête les résultats tels que visés au Compte Administratif Forêt 2019.**

II. Approbation du compte de Gestion – forêt - 2019

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- après s'être fait présenté par le Maire le budget primitif et le compte administratif de l'exercice 2019, portant sur le Budget Forêt,
 - après s'être assuré que M. le Trésorier, a repris dans ses écritures les résultats de clôture de l'exercice précédent,
 - après avoir constaté la parfaite concordance des écritures comptables,
- **constate la parfaite concordance des écritures comptables avec celles de l'ordonnateur,**
 - **approuve le Compte de Gestion 2019 du Budget Forêt, présenté par la Trésorerie.**

BUDGET GENERAL : approbations du compte administratif et du compte de gestion 2019

I. Approbation du Compte Administratif 2019 du Budget Général

Rapporteur : Bernadette HERR, 1^o Adjointe

Après rapprochement des comptes de l'ordonnateur concernant la gestion budgétaire de l'exercice 2019 avec ceux du trésorier communal, le Compte Administratif peut être présenté au Conseil Municipal pour approbation.

Ce point est présidé par la 1^{er} adjointe, Mme Bernadette HERR, qui prend la présidence du Conseil Municipal et présente le document de synthèse de la gestion 2019 qui retrace par section, les crédits de dépenses et de recettes ouverts (prévisions budgétaires) avec en regard, les réalisations budgétaires (mandats ou titres émis).

Le Compte Administratif 2019 soumis à l'approbation du Conseil Municipal fait ressortir, section par section, les montants suivants :

Section de Fonctionnement :	Montants
Mandats émis (dépenses)	374 746,34 €
Titres émis (recettes)	435 557,04 €
<u>Excédent</u>	+ 60 810,70 €
Section d'Investissement :	Montants
Mandats émis (dépenses)	56 905,71 €
Titres émis (recettes)	74 798,27 €
<u>Excédent</u>	+ 17 892,56 €

Sur la base de ces données chiffrées, dont le détail a été communiqué aux conseillers,

le Conseil Municipal, sans le Maire, par 7 voix pour :

- **donne acte au Maire, ordonnateur de la commune, de la présentation régulière des dépenses et recettes du compte administratif du budget général 2019,**
- **constate l'exactitude des pièces comptables et du Compte Administratif avec celles du Compte de Gestion du Trésorier, tant en dépenses qu'en recettes, en section de fonctionnement et d'investissement,**
- **approuve l'ensemble de la comptabilité soumise à son examen,**
- **arrête les résultats tels que visés au Compte Administratif du budget général 2019.**

II. Approbation du compte de Gestion du budget général - 2019

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- après s'être fait présenté par le Maire le budget primitif et le compte administratif de l'exercice 2019, portant sur le Budget Général,
 - après s'être assuré que M. le Trésorier, a repris dans ses écritures les résultats de clôture de l'exercice précédent,
 - après avoir constaté la parfaite concordance des écritures comptables,
- **constate la parfaite concordance des écritures comptables avec celles de l'ordonnateur,**
- **approuve le Compte de Gestion 2019 du Budget Général, présenté par M. le Trésorier.**

Point n° 5 de l'ordre du jour :

AGREMENT NOUVEAU GARDE-CHASSE LOT N° 1

M. Valère NEDEY, Président de l'association « Les chasseurs du Grand Ballon », lot n° 1, propose un nouveau garde-chasse : M. Thomas BONGEOT, né en 1993 et domicilié à BOURBACH-LE-HAUT. Son identité et la validité de son permis de chasse ont été justifiées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- émet un avis favorable à la nomination de M. Thomas BONGEOT, en qualité de garde-chasse pour le lot de chasse n° 1, en remplacement de M. Jean-Luc WOLFF.

Point n° 6 de l'ordre du jour :

ATTRIBUTION DE BOIS A M. JEAN-PAUL VITT

M. le Maire rappelle les débats qui se sont déjà tenus à plusieurs reprises en commissions réunies concernant du bois communal façonné par M. Jean-Paul VITT. Afin d'éviter la diffusion d'informations contradictoires ou erronées M. le Maire a souhaité inscrire ce point officiellement à l'ordre du jour du Conseil Municipal.

M. Jean-Paul VITT avait effectué des travaux de nettoyage près de la plate-forme de compostage alors qu'il était encore en service pour la commune. Plusieurs cordes de bois ont ainsi été stockées provisoirement sur le terrain que M. VITT loue en commun avec M. Pascal STEINECKER.

M. le Maire propose de céder ce bois gratuitement à M. Jean-Paul VITT, au titre des nombreux services rendus à la commune alors qu'il était en activité, qui ont évité de nombreux frais (heures non rémunérées, transports gratuits, prêt de nombreux outillages ...).

Lors de la discussion M. Claude KIRCHHOFFER fait savoir qu'il votera contre aux motifs que la question aurait dû être discutée avant, que la quantité est importante à son avis même si l'intéressé mérite un cadeau et que cela va à l'encontre du souci constant d'économie à tout niveau.

M. le Maire répète que la question a été discutée plus d'une fois autour de cette table et est surpris de cet oubli par M. Claude KIRCHHOFFER.

M. Vincent COUSSDIERE relève que la position de M. Claude KIRCHHOFFER a changé puisqu'il disait lors de la commission administrative du 14 janvier 2020 qu'il s'abstiendrait lors du vote, tout en reconnaissant qu'une délibération officielle était judicieuse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 7 voix pour et 1 voix contre :

- **attribue définitivement le bois façonné près de la plate-forme de compostage à M. Jean-Paul VITT.**

M. le Maire remercie les conseillers pour M. Jean-Paul VITT.

Point n° 7 de l'ordre du jour :

ACCEPTATION DON

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'un don de 185 € a été reçu, en espèces, début décembre 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Accepte ce don non affecté de 185 €**
- **Charge M. le Maire de procéder à l'enregistrement en comptabilité.**

Point n° 8 de l'ordre du jour :

DECISION PRISE PAR LE MAIRE

Dans le cadre de la délégation de signature conférée au Maire par délibération n° 3 du 30 juillet 2014,

M. le Maire rend compte d'une décision prise :

- le 17 janvier 2020 : non préemption de la commune dans le cadre de la vente du bien immobilier, 3 Chemin des Peupliers. Vendeurs : M. Mme Michel LATSCHA. Acquéreur : M. Philippe POINTIN.

**Point n° 9 de l'ordre du jour :
COMMUNICATIONS ET DIVERS****Communications du Maire**

M. le Maire vient de signer ce jour trois actes notariés : - achat de terrain à M. Mme Michel LATSCHA ; - achat de terrain à M. Mme Gilbert HOFFNER ; vente de terrain à Mme Dominique MIEHLE.

Il communique la longue liste des réunions à venir : quatre assemblées générales d'associations, une réunion du Conseil de Fabrique, trois réunions à la Communauté de Communes de St-Amarin, les réunions internes de la commune (commission administrative, séances budgétaires, commission des impôts, commission consultative de la chasse communale).

Il expose le fonctionnement en fin de mandature, la transition des élus et les dates butoirs en matière de renouvellement de l'assemblée municipale, dont notamment la campagne électorale du 2 au 14 mars 2020, les dates des élections : 1^{er} tour le 15 mars 2020 et l'éventuel 2^{ème} tour le 22 mars 2020.

Interventions de conseillers

- M. Jean HORNY : partage son ressenti sur quatre documentaires qu'il a visionné récemment sur l'état sanitaire des forêts et sur une certaine exploitation forestière quasi mafieuse.
- M. Claude KIRCHHOFFER :
 - o évoque la vente probable de la piste de danse appartenant à l'association Culture et Loisirs. Il estime dommage que ce bien soit cédé en dehors de la commune.
 - o souligne que le locataire de la Ferme du Haag a effectué un travail remarquable d'élagage de la route du Haag, ce qui est prévu jusqu'à la plantation dite « Guigoz »
 - o informe que les archives de l'église sont stockées provisoirement chez lui en raison des locaux inadaptés au presbytère, cela en accord avec le Président du Conseil de Fabrique.

M. le Maire clôt la séance à 21 h 00